

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 23 juin 2025
N°657

Signature d'un accord sur le transport transfrontalier de dioxyde de carbone (CO2) à des fins de stockage géologique permanent entre la France et la Norvège

Eric Lombard, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la République française, et **Terje Aasland**, ministre de l'Energie du Royaume de Norvège, ont signé un accord sur le transport transfrontalier de CO2 à des fins de stockage géologique permanent.

La ratification par le Parlement français de l'amendement de 2009 à l'article 6 du Protocole de Londres, adopté par l'Assemblée nationale le 17 juin 2025, permet à la France et la Norvège de s'engager dans un accord encadrant le transport transnational de CO2. Cet accord ouvre la voie à des projets tels que Northern Lights (stockage de CO2) ou CO2 Highway Europe (construction d'un carboduc reliant la France et le Benelux vers la Norvège).

Contact presse :

Cabinet d'Eric Lombard - 01 53 18 41 20 - presse.mefsin@cabinets.finances.gouv.fr